

A leur tour, les *townships* sont divisés en sections—ils en contiennent 36 chacun—disposées et numérotées de la manière indiquée par le diagramme suivant :

## DIVISION D'UN TOWNSHIP

	N.						
	31	32	33	34	35	36	
	30	29	28	27	26	25	
	19	20	21	22	23	24	
O.	18	17	16	15	14	13	E.
	7	8	9	10	11	12	
	6	5	4	3	2	1	
	S.						

Une section, d'un mille carré, se compose de 640 acres.

Une demi-section, de 320 acres.

Un quart de section, de 160 acres.

Un demi quart de section, de 80 acres.

Un quart de quart de section, de 40 acres.

Ainsi donc, 4 quarts de section constituent une section subdivisée comme suit en 16 quarts de quart de section :

	N.				
	13	14	15	16	
	12	11	10	9	
O.	5	6	7	8	E.
	4	3	2	1	
	S.				

La loi du *homestead* confère au colon le droit de propriété sur la terre qu'il doit cultiver durant trois années avant d'obtenir son titre du gouvernement. Il faut être âgé d'au moins dix-huit ans pour avoir le bénéfice de cette loi si libérale, et l'inscription du lot ne coûte que \$10. C'est là ce qu'on appelle aussi une concession gratuite.